

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2025

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

27 octobre 2025

Date de la réunion :

27 novembre 2025

L'An deux mil vingt cinq **le 27 novembre à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

**Membres présents :**

**Titulaires** : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Michèle GAUTHIER, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Annick BARRÉ, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Christophe THORIN, Thierry BENOIST, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET

**Titulaires excusés** : Catherine LHÉRITIER, Nelly ANTOINE, François FROMET, Marie-Pierre BEAU, Corinne GARCIA, Vincent ROBIN, Cécilia NAUCHE, Pascal HUGUET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT

**Suppléants** : Gérard CHAUVEAU

**Suppléants excusés** : José ABRUNHOSA, Eric BARDET, Jean-Claude CHADENAS, Stéphane LEDOUX, Odile SOULÈS

**Pouvoirs :**

François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE  
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER  
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU  
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI  
Cécilia NAUCHE a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°56.2025

Thierry BENOIST été désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

(Rapporteur : Éric MARTELLIERE, Président)

Ressources Humaines

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment les articles L 313-1 et L542-2,

Suppression de postes – Mise à jour du tableau des effectifs du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher au 1<sup>er</sup> décembre 2025

VU l'avis favorable préalable du Comité Social Territorial en date du 2 octobre 2025,

Le Président, Eric MARTELLIERE, rappelle aux membres du Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher que l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis consultatif préalable du Comité Social Territorial (CST) comme prévu à l'article L542-2 du CGFP.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Dans ce cadre, le Président propose les **suppressions** suivantes, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 :

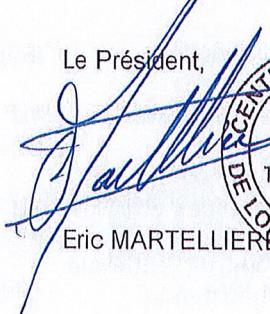
➤ Filière administrative

- 2 postes à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (*créés par la délibération n° 05.2022 du 27 janvier 2022*).
- 1 poste à temps complet de rédacteur (*créé par la délibération n° 20.2022 du 24 mars 2022*)
- 4 postes à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (*créés par les délibérations n° 25.2017 du 15 juin 2017, 05.2022 du 27 janvier 2022, 30.2023 du 15 juin 2023*).

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, après avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 2 octobre 2025 après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'approuver** la *suppression* des postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 :
  - 2 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - 1 poste de rédacteur à temps complet,
  - 4 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- **d'approuver** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025,
- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 27 novembre 2025

Le Président,  
  
Eric MARTELLIERE

Publié ou notifié le : 2-12-2025  
Exécutoire le : 2-12-2025

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

